



I- PRESENTATION

EPA créé par décret n°97-27 du 15 Janvier 1997. Ce décret détermine ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

II- ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU CROU DE DALOA

Le CROU de Daloa est dirigé par un Directeur ayant rang de Directeur d'administration centrale avec la qualité d'ordonnateur principal qui met en œuvre la politique définie par le conseil de gestion (COGES) présidé par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Il est aidé dans sa tâche par trois Sous-directions:

- Sous-direction chargée de l'administration et des Finances (S/DAF) .

Cette sous-direction comprend les services suivants:

- Service des finances
- Services des ressources humaines
- Service du patrimoine
- Service de la restauration
- Service des commandes et contrats

- sous-direction chargée de l'accueil , des logements et des activités sociales, culturelles et des sports (S/DALASCS)

NB: Pour une gestion efficace des services, le Ministre a scindé cette Sous-direction en Sous-direction de l'Accueil et des Logements

(S/DAL) et en Sous-direction des Activités Sociales, Culturelles et des Sports (S/DASCS) d'où l'existence des services suivants:

- S/DAL

- service de l'Accueil
- service de l'hébergement
- service de la sécurité et de l'environnement

- S/DASCS

- service des sports
- service social
- service culturel

- Service des bourses rattaché à la Direction

- Conseiller du Directeur

Des services autonomes à savoir: une Agence Comptable et un Contrôle Budgétaire.

III- MISSIONS DU CROU

Le CROU a pour missions de:

- développer et de soutenir toute initiative de nature à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants;

- développer les activités sportives et culturelles au profit de étudiants;

- assurer les soins de santé aux étudiants;

- assurer la gestion des résidences, restaurants universitaires et des services qui s'y rattachent;

- assurer le règlement des bourses aux étudiants.

IV- INFRASTRUCTURES

Le CROU est logé dans deux bâtiments différents.

Le premier bâtiment, situé au quartier Commerce, abrite les bureaux du Directeur, du Sous-directeur chargé de l'Administration et des Finances/, du Contrôleur Budgétaire et du Conseiller de Direction.

Le deuxième bâtiment, situé au quartier Tazibouo 1, abrite les bureaux du Sous-directeur chargé de l'Accueil et des Logements et du Sous-directeur chargé des Activités Sociales, Culturelles et des Sports ainsi que l'Agence Comptable.



Le CROU de Daloa dispose de:

- Une cité universitaire dénommée Kalilou avec 640 lits située au quartier Lobia 2;
- Six petites résidences que sont: Aby (17 lits), Ahiba (40 lits), Béréhouan (36 lits), Kouma (41 lits), Magnolias (56 lits) et Méral (82 lits). **Soit un total de 912 lits;**
- Un centre médical situé sur le site de l'université ;
- Un réfectoire à la cité Kalilou qui offre deux repas par jour et une cantine sur le campus qui offre un repas à midi;
- Une aire de jeux de sports de mains;
- Un restaurant universitaire moderne construit et équipé mais non livré.

V- AMBITIONS

- Etablissement de partenariats avec d'autres CROU;
- Construction d'un complexe sportif, culturel et de loisirs;
- Construction de résidences universitaires modernes et à grandes capacités;
- Création de salles multimédia;
- Construction de la Direction du CROU.

